

Direction Générale Adjointe
chargée de la Prévention, du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine

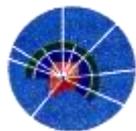
FORT DE FRANCE ACCUEILLE...
LE 37^{ème} TOUR DE MARTINIQUE DES YOLES RONDES

**DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU PUBLIC
ET DE GESTION DES MANIFESTATIONS**



PROLOGUE LE DIMANCHE 30 JUILLET 2023
ARRIVÉE DE LA 7^{ème} ÉTAPE : SAINT-PIERRE - FDF
DIMANCHE 06 AOUT 2023

DOSSIER DE PRESSE



Ville de Fort-de-France





Compétition de voile traditionnelle, le Tour de Martinique des Yoles Rondes nous tiendra cette année encore en haleine, du prologue à l'arrivée de la dernière étape à Fort de France.

2

A cette occasion, notre ville capitale accueillera sur ses espaces publics, une fois de plus, une grande manifestation populaire et familiale ; où petits et grands Foyalais d'une part, et tous les martiniquais d'autre part, prendront plaisir à investir nos infrastructures de qualité, comme la Savane, le Malécon ou la Plage de la Française.

Le Tour de Martinique des Yoles Rondes constitue également une formidable opportunité de valorisation de notre patrimoine culturel, « LA YOLE RONDE », reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais également de notre exceptionnelle façade maritime et de la Baie de Fort de France, l'UNE DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE ; où se développent tout au long de l'année, activités nautiques de loisirs, patrimoniales, ou à vocation plus économique.

Je tiens à saluer tous les bénévoles qui au sein des associations de yoles rondes, et de la Fédération des Yoles Rondes de Martinique, s'investissent sans compter chaque année pour faire du Tour une réussite.

Grace au professionnalisme des équipes municipales, au partenariat avec les services de l'Etat (Préfecture, DTPN, DEAL, ...), les organismes publics (STIS) ou les associations de secouristes bénévoles, tout est mis en œuvre afin de garantir aux yoleurs et au public ; soit bien plus que les 25 à 30 000 personnes attendues, un accueil de qualité et permettre à chacun de profiter de ce grand moment de liesse populaire, d'animation sportive, culturelle, touristique et économique, et ce, en toute sécurité.

Aux compétiteurs je souhaite la bienvenue à Fort de France et bonne chance.

Et que le meilleur gagne.

Didier LAGUERRE
Maire de Fort de France

[37^{ème} Tour de Martinique des Yoles Rondes] – DGA- PDDEU - MF/Juillet 2023



LE MOT DU MAIRE



UNE MANIFESTATION PUBLIQUE ...

3

Une manifestation qui combine : pratique sportive de compétition, activités nautiques de loisirs, patrimoniales, ou à vocation plus économique.

EFFECTIF DU PUBLIC ATTENDU PAR JOUR D'AFFLUENCE :

- 25 À 30 000 PERSONNES

UN SITE D'ACCUEIL DE 10 HECTARES

- La Plage de la Française
- Le Front de mer
- La Savane

DES INFRASTRUCTURES ACCESSIBLES

UNE MANIFESTATION RÉCURRENTÉ A FDF :

- FDF a accueilli près de 8 prologues et arrivées
- Accueille chaque année une étape
- Un processus de préparation
- Une administration municipale mobilisée



... QUI ACCUEILLE ...

4



Tous les publics

- Personnes âgées
- Personnes vulnérables
- Jeunes
- Touristes
- Familles
- Coursiers, organisateurs
- Presse



Toutes les activités

- Animation podium
- Village du tour
- Village Santé
- Commerçants non sédentaires



Tous les modes de déplacement

- Espaces de stationnement
- Moyens de transport publics de personnes : Bus, BHNS, taxis collectifs, taxis de place, ...
- 3 parkings motos
- Transport maritime



RÈGLEMENTER L'UTILISATION DE LA PLAGE

- Sécurisation de la Plage de la Française (cocotiers, ...),
- Interdiction de toutes activités commerciales non sédentaires,
- Autorisation préalable de toute installation provisoire
- Enlèvement systématique de toute installation non autorisée

RÈGLEMENTER L'UTILISATION DU PLAN D'EAU

1. L'ETAT régleme la navigation et le mouillage des navires et engins immatriculés
2. Le Maire interdit, par arrêté municipal, dans la bande littorale maritime des 300 m (Art. L 2 213-23 du CGCT) lors des phases de départ et d'arrivée de la course
 - La baignade & les activités nautiques -
 - La circulation des engins non immatriculés

INFORMER LA POPULATION ET LES USAGERS DE LA MER

AVANT & PENDANT

- Avis aux navigateurs
- Information par voie de presse
- Dispositif d'alerte des populations par porte voix

LA POLICE DU PLAN D'EAU & DU DP :

En mer

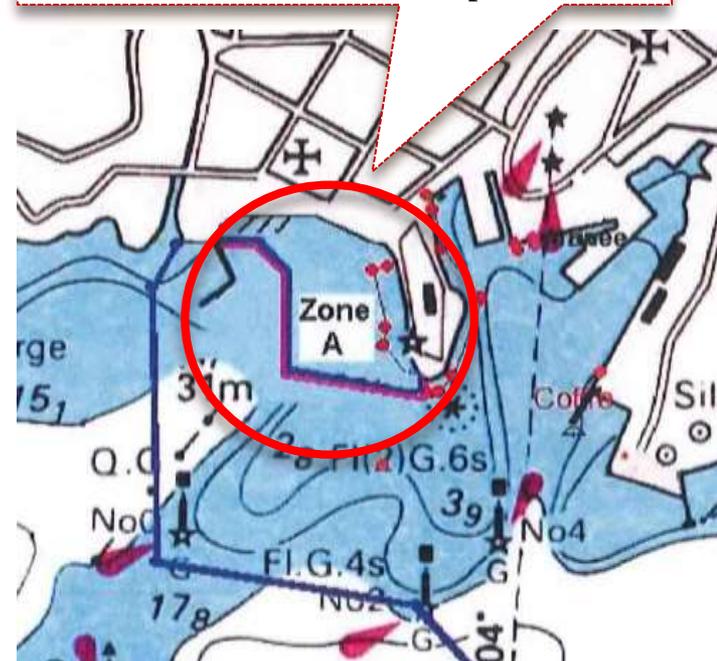
- Direction de la MER – GENDARMERIE – DOUANE
- Police du Tour

Sur le domaine public

- Police Municipale



Portion de la Zone littorale maritime
des 300 m exclue
des limites administratives du port de FDF





37^{ème} Tour de Martinique des Yoles Rondes
ZONE RÉSERVÉE À LA MANIFESTATION
 DIMANCHE 30 JUILLET ET 06 AOUT 2023
 DE 05H30 À 17H00

6



Légende

- Barrages
- Déviations
- Itinéraire Bus & camionnettes « YOLÉS »
- Itinéraire Navettes CFTU – (Dillon – centre ville)
- Itinéraire Bus réseau « MOZAÏK »
- Zones de stationnement réservé « Presse - FYRM »
- Zones réservées au public
- Zones de stationnement Bus & camions équipages
- Moyens de secours - Poste de commandement
- Gares provisoires transport public Bus CFTU
- Gare TAXICOS (Pointe SIMON)

MALECON
Point d'accès du public

Zone d'arrivée et de départ des Yoles Rondes
 Baignade et activités nautiques interdites pendant les phases d'arrivée et de départ

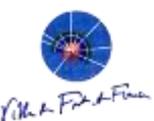
ZONE RÉSERVÉE À LA MANIFESTATION



LE PUBLIC, ACTEUR DE SA PROPRE SÉCURITÉ

8

- Je respecte les règles du bien vivre ensemble
- Je respecte la réglementation et je participe à la sécurité des autres :
 - Dans ma glacière, PAS DE BOUTEILLES EN VERRE
 - Mon véhicule est correctement garé dans les parkings LAFCADIO HEARN, POINTE SIMON ou QUAI OUEST
 - J'utilise les transports publics : le PASS' YOLE
- Je maîtrise ma consommation d'alcool
- Je signale aux forces de l'ordre tout comportement suspect :
 - Je contacte le 17 (police secours) en cas de besoin
 - Je ne relais pas les rumeurs ou fausses informations vues sur les réseaux sociaux (Je préfère consulter les pages FACEBOOK de la Préfecture de Martinique, de la Gendarmerie Nationale ou de la Ville de Fort de France)



CIRCULATION - STATIONNEMENT - TRANSPORT

9

UNE CIRCULATION REGLEMENTEE de 05 heures 30 à 17 heures

- Circulation et stationnement interdits sur les voies situées autour de la Savane : Rue de la LIBERTE, Boulevard Chevalier SAINTE-MARTHE, rue BOUILLE, rue Ernest DEPROGES, Avenue des CARAÏBES, Boulevard ALFASSA.
- **Les véhicules en infraction seront verbalisés et mis en fourrière.**
- Un dispositif levé vers 17h en fonction des circonstances (*charge de circulation, présence de public sur la voie publique*).



DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Des itinéraires prioritaires pour les services de secours et de sécurité
- Les véhicules autorisés sont munie d'un laissez-passer délivré par l'organisateur ou la Ville de Fort de France



TRANSPORTS PUBLICS

- Les transports terrestres et maritimes à partir de leurs gares habituelles
- Les BHNS auront leur gare terminus à la **Gare PARNASSE** Avenue BISHOP

PARKINGS MOTOS

- **3 parkings motos gratuits** seront mis à la disposition des usagers :
 - Voie du TCSP Pointe-Simon
 - Place ROMERO
 - Rue Félix EBOUE

OPÉRATION HANDI YOLE

10

Objectif :

Poursuivre la lutte contre l'isolement et la sensibilisation du grand public au Handicap

Une zone de stationnement réservée :

- Parking POINTE-SIMON (Gare routière) (accès : Avenue de la POINTE-SIMON)
- Un laissez-passer à retirer en mairie (2^{ème} étage du Bâtiment Administratif) sur présentation des papiers du véhicule et de la carte justifiant de la situation de la personne.

Une zone d'accueil réservée

- Promontoire kiosque Henry GUEDON
- **170 personnes vulnérables + 30 aidants**
- Une zone protégée, encadrée et sécurisée
- Acheminement en bus sur le site
- Accompagnement et veille au bien-être
- Animation santé pendant le temps d'attente



LE PÔLE «**PRÉVENTION-SANTÉ**» DU VILLAGE DU TOUR

11

Objectif 1 :

Offrir à la population des informations pratiques et des conseils de prévention dans 5 domaines touchant à des enjeux de santé publique particuliers et déterminés avec l'ARS : **Nutrition - Activités Physiques Addictions - Prévention sida et IST Santé environnementale**

Objectif 2 :

Mettre en valeur l'action des associations œuvrant dans le champs de la prévention toute l'année sur le territoire de la Ville de Fort-de-France et leur donner l'opportunité de relayer auprès de la population les messages destinés à prévenir les risques pour leur santé.

Mobilisation d'une vingtaine de partenaires du contrat local de santé de la Ville

10 thématiques de santé

Associations, centres de soins, professionnels de santé libéraux

Des conseils personnalisés, des animations pédagogiques, du dépistage

1 500 visiteurs par jour



OÙ SE GABER ?



12



BUS & CAMIONS de la FYRM

- Itinéraire :
Bd de GAULLE
Rue Félix EBOUE
Avenue des CARAÏBES
- Rue BOUILLE
Boulevard Chevalier
SAINTE-MARTHE



VEHICULES LEGERS

- Parkings :
- Parking PERRINON
 - SOAMES PARK
LAFCADIO HEARN
 - GEXPARK Quai OUEST
 - Rues et parkings
du centre ville



MOTOS

3 parkings GRATUITS

- Rue Ernest DEPROGES
(Voie TCSP)
- Place Monseigneur ROMERO
- Rue Félix EBOUE

ATTENTION : Le centre ville est placé sous vidéo verbalisation.

Les véhicules en stationnement gênant ou dangereux seront verbalisés et mis en fourrière

DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS

DISPOSITIF DE COORDINATION

13

UNE ORGANISATION

- + Un dispositif placé sous le commandement unique d'un Commandant des Opérations de Secours (COS) ; officier sapeur-pompier
- + 1 poste de secours : Esplanade du monument aux Morts
- + Des patrouilles secouristes APC en binômes munis de moyens de communication,
- + Une remontée des informations par moyen radio



DES MOYENS

DPS de base validé par le STIS : **24 personnels**

- + **12** Secouristes bénévoles APC dont 1 médecin et 1 infirmière
- + **6** secouristes CROIX ROUGE
- + **6** sapeurs-pompiers dont 1 officier & 1 sous officier
- + 4 membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile de FDF
- + **1 VPS** (APC) + 1 VSAV
- + Moyens de communication du STIS et des associations

UN POSTE DE COMMANDEMENT OPÉRATIONNEL

- + **Esplanade des Hollandais – Fort SAINT-LOUIS**



RESTAURATION – DÉBITS DE BOISSONS

14

UN REGLEMENT MUNICIPAL

- **La détention et la vente de boissons contenues dans des bouteilles en verre seront interdites sur le domaine public et dans les débits de boissons implantés dans la zone réservée à la manifestation.**
- Obligation sera faite aux commerçants non sédentaires de prendre des mesures de prévention contre les risques d'incendie et d'accident.
- Mise en place d'une signalisation sur les espaces d'accueil des CNS

**DES CONTRÔLES par les services habilités (PM, DHS, GDP, SCDSA) :
vérification ...**

- **des autorisations d'occupation du Domaine Public**
- **des règles d'hygiène du personnel**
- **des règles de conservation et de préparation des denrées d'origine animale et végétale**
- **des règles de sécurité incendie et d'accessibilité**

DES SANCTIONS :

- **Saisie des marchandises interdites (bouteilles en verre, denrées non conformes, ...)**
- **PV d'infraction – poursuites judiciaires**
- **Retrait de l'autorisation d'occupation du domaine public**

Usage d'un drone de loisir



Assurer la sécurité des personnes et des autres aéronefs est de votre responsabilité

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports.

Faire survoler par un drone une portion du territoire français en violation d'une interdiction de survol est passible de 45 000 euros d'amende, 1 an de prison, et de la confiscation du drone en vertu des articles L. 6232-12 et L. 6232-13 du code des transports.

Règles d'un bon usage d'un drone de loisir

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronets-telepilotes-.html

1 Je ne survole pas les personnes.

2 Je respecte les hauteurs maximales de vol.

3 Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.

4 Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.

5 Je n'utilise pas mon drone à proximité des aéroports.

6 Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.

7 Je respecte la vie privée des autres.

8 Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.

9 Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.

10 En cas de doute, je me renseigne.



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr

LES MOYENS MOBILISÉS

16

42
Policiers municipaux
et ASVP

60 agents
de sécurité privée

24 secouristes
+ 1 VSAV
6 STIS (dont 1 officier & 1 sous-officier)
06 CROIX ROUGE
12 PROTECTION CIVILE
(dont 1 médecin + 2 infirmières)

100
agents municipaux
(Electriciens, logisticiens, signalisation
routière, domaine public, régisseurs,
intervention, contrôleurs de voirie, ...)

24
Agents de médiation
10 AMU - 6 AMS -
8 Bataillon de la Prévention

170 Repas
200 Bouteilles d'eau
(Ravitaillement du
personnel)

400
barrières Vauban

Subvention FYRM
15 000 €

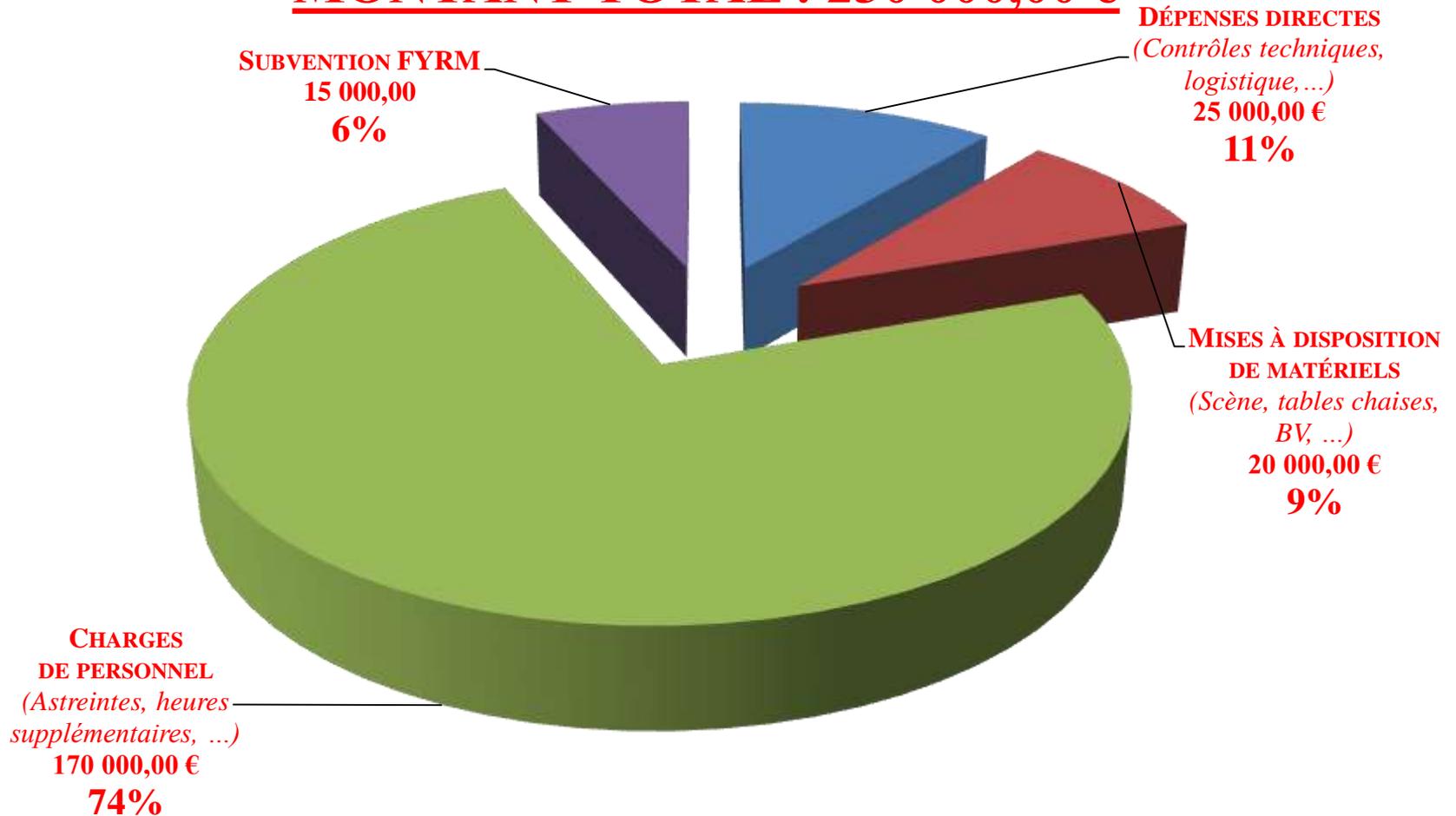
35
Chapiteaux
de 16 m² et de 25 m²

BUDGET TMYR 2023



17

MONTANT TOTAL : 230 000,00 €



POUR MIEUX VOUS INFORMER :

18

Pour toute demande d'information complémentaire
sur l'accueil et la sécurité des manifestations à Fort de France :

Standard Ville de Fort de France

Tél : 05 96 59 60 00

M. Maurice FERNE

Directeur Général Adjoint

Chargé de la Prévention, du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine

maurice.ferne@fortdefrance.fr

Mme Julie PLUTON

Directrice de la Sécurité et de la Tranquillité Publique

julie.pluton@fortdefrance.fr

Pour signaler un danger ou un comportement suspect :

POLICE SECOURS : 17 - SECOURS : 18

Pour disposer d'informations officielles :

Pages FACEBOOK :

1. **Ville de Fort de France**
2. **« Préfecture de Martinique » ou « Préfet de Martinique »**
3. **Gendarmerie Nationale**